

OBSERVATOIRE DE LA NON-PROLIFÉRATION

Numéro 56 JANVIER 2011

SOMMAIRE

CHRONIQUE

MULTILATERAL....2

Indépendance et protection des systèmes spatiaux

Par Xavier Pasco, Maître de recherche à la Fondation pour la Recherche Stratégique

Union européenne..3

PAYS.....4

Nucléaire.....4

Biologique.....5

Chimique.....5

Vecteurs.....5

CRISES & TRAFICS....6

MISCELLANEES.....6

PUBLICATIONS.....7

SEMINAIRES.....8

Agenda.....8

L'essai antisatellite chinois de janvier 2007 a sans aucun doute marqué une nouvelle étape dans l'histoire de l'espace militaire. Certes, en lui-même, cet essai ne représentait pas une première : des années 60 à 80, l'Union soviétique avait déjà procédé à plusieurs destructions orbitales volontaires (18 au total) destinées à tester des armes spatiales. A leur tour, les Etats-Unis allaient démontrer une capacité similaire en détruisant l'un de leurs satellites en 1985. Mais ces séries d'expérimentations n'ont pourtant pas été le point de départ d'une course aux armements dans l'espace. Le contexte stratégique ne s'y prêtait simplement pas. S'il restait utile pour chacune des parties de montrer sa puissance, au moins symboliquement, elles avaient toutes deux d'abord intérêt à stabiliser l'usage de l'espace en soutien de leur politique de dissuasion nucléaire (via l'observation par satellite ; via les programmes d'alerte précoce, de navigation et d'écoute). A ce titre, les applications spatiales tradition-

nelles jouaient (et jouent toujours) un rôle premier dans la régulation de la relation stratégique nucléaire. Parier sur leur déstabilisation ne servait (et ne sert) personne.

Aujourd'hui, le contexte spatial apparaît bien différent. L'heure n'est plus à considérer l'espace comme un club très fermé, seulement réservé à quelques membres à la puissance et à l'influence indiscutées. Ce sont aujourd'hui quelques 60 pays qui possèdent au moins un satellite en orbite et 10 parmi eux sont dotés d'une capacité d'accès à l'espace. Les relations spatiales internationales s'élargissent et changent de nature. Elles ne trouvent plus dans l'équilibre stratégique bipolaire leur principale référence régulatrice. Parallèlement, l'intégration croissante des moyens spatiaux dans les opérations militaires, voire l'importance plus large qu'ils ont pris dans les sociétés modernes fait craindre depuis quelques années de voir les satellites se transformer en cibles de choix pour leurs adversaires réels ou désignés.

« L'heure n'est plus à considérer l'espace comme un club très fermé, seulement réservé à quelques membres à la puissance et à l'influence indiscutées. (...) Les relations spatiales internationales s'élargissent et changent de nature. »

En quelque sorte, la démonstration chinoise de 2007, préparée quelques années auparavant, montre l'importance accordée par Pékin au développement de ce type de capacités dans un contexte spatial devenu plus fragile et asymétrique. La destruction en 2008 par un missile américain SM-3 tiré à partir d'une frégate Aegis d'un satellite américain en perdition a confirmé l'importance de systèmes anti-spatiaux dont le potentiel devient clairement offensif. Elles montrent aussi le prix attaché à la défense des capacités spatiales.

A l'évidence, une escalade dans ce domaine, si elle devait avoir lieu, mettrait en péril la viabilité d'activités spatiales de plus en plus dépendantes de l'environnement orbital. A ce titre, un projet de texte visant à interdire la production de débris spatiaux à longue durée de vie, projet actuellement promu par la France, vise précisément à garantir cette viabilité à long terme. Plus largement, l'impossibilité reconnue par l'ensemble des puissances spatiales à connaître de façon absolue l'origine (et donc la responsabilité) d'éventuelles pannes, voire de destructions de satellites ; de discerner leur caractère intentionnel ou non intentionnel, nécessite aujourd'hui de passer par des règles de sécurité collective. Le milieu spatial demeure doté de caractéristiques physiques particulières qui imposent dans tous les cas un certain degré d'interdépendance.

MULTILATERAL

<u>LA LUTTE CONTRE LE FINANCEMENT DE LA PROLIFÉRATION AU GAFI</u>



Publié le 29 avril 2010, le rapport du GAFI sur la lutte contre le financement de la prolifération (Combating proliferation financing: A status report on policy development and consultation) fut le premier aboutissement d'une réflexion lancée en octobre 2008 dans la foulée de la création, au sein du GAFI, du Working Group on Terrorist Financing and Money Laundering (WGTM) Project Team on Proliferation Financing (PFPT). Ce rapport identifiait 23 options discutées en octobre 2010 au sein du Groupe pour fournir la substance d'un plan d'action qui doit être adopté au début de l'année 2011. Il s'agira alors d'une avancée institutionnelle et politique significative sur ce volet identifié depuis relativement peu de temps par la communauté internationale comme l'un des principaux champs de la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive (ADM).

Perception de la menace

La préoccupation liée au financement de la prolifération est contemporaine d'une perception nouvelle de la menace proliférante, comme phénomène impliquant aussi les acteurs non étatiques, qu'ils soient ou non mal intentionnés. Les attentats du 11 septembre 2001, la mise à jour des réseaux A. Q. Khan en 2003, la mondialisation accélérée de l'écono-

mie, la diffusion de l'information et la disponibilité croissante de biens duaux sur le marché depuis le début du siècle ont alimenté cette perception et conduit experts et gouvernements à s'intéresser à la gestion des flux financiers, la prolifération d'ADM nécessitant des transferts de fonds conséquents et *a priori* repérables. De la même manière, la réflexion se concentre aujourd'hui sur les risques de transferts de savoir-faire et de connaissances (« *awareness* », codes de conduite, etc.), les savoir-faire critiques en particulier représentant encore le verrou le plus efficace en matière de prolifération de systèmes complexes.

Genèse d'une initiative

Le volet financier de la lutte contre la prolifération des ADM a été abordé dans divers forums (G8, sommets Etats-Unis/UE) dans les années qui ont suivi l'adoption de la résolution 1540 du Conseil de sécurité (avril 2004). On le retrouve assez logiquement dans le mandat révisé du GAFI pour la période 2008-2012, adopté en avril 2008, au moins par principe : « le financement de la prolifération constitue un domaine dans lequel le GA-FI peut ajouter de la valeur aux efforts globaux de la communauté internationale ». De la même manière, le GAFI s'était vu chargé de lutter contre le financement du terrorisme après les attentats du 11 septembre 2001, et avait produit 9 recommandations supplémentaires en ce sens, à destination des Etats. L'on retrouve la préoccupation du financement de la prolifération dans les « new lines of action » adoptées à l'issue de la présidence française de l'UE en décembre 2008. Les travaux du GAFI ont bénéficié du soutien de l'UE.

23 « policy options »

Sans présumer du plan d'action à venir, le rapport du PFPT propose de considérer 23 options couvrant cinq domaines : le système juridique, les sanctions financières ciblées, la responsabilité des institutions financières, les canaux de réception de l'information, le partage de l'information entre juridictions. Ces options viennent compléter les recommandations du GAFI, dont nombre d'entre elles, focalisées sur le blanchiment d'argent, restent pertinentes en l'espèce. Par ailleurs, le rapport prévient que le volet financier de la lutte contre la prolifération est un complément qui ne peut être efficace que si les mesures de contre de la contre de l

Définir le financement de la prolifération

Le rapport du GAFI reconnaît l'absence de définition internationalement acceptée du financement de la prolifération. Il s'agit naturellement d'un facteur de perturbation majeure de la coopération entre juridictions nationales dans la poursuite de personnes morales et physiques. Le PFPT propose et recommande l'adoption d'une définition centrée sur *l'acte* de financement, entendu de la manière la plus large possible, en s'inspirant des termes employés par la résolution 1540 :

« Proliferation financing refers to: the act of providing funds or financial services which are used, in whole or in part, for the manufacture, acquisition, possession, development, export, transshipment, brokering, transport, transfer, stockpiling or use of nuclear, chemical or biological weapons and their means of delivery and related materials (including both technologies and dual use goods used for non-legitimate purposes), in contravention of national laws or, where applicable, international obligations. » (§ 28)

Par ailleurs, il n'existe pas d'approche commune de la pénalisation de l'acte. La résolution 1540 demande l'adoption de « appropriate effective laws », ce qui reste une obligation de résultat. La pénalisation du financement de la prolifération est donc encore considérée à titre accessoire au niveau international. Aujourd'hui, une trentaine d'Etats dans le monde, dont 15 sont membres du GAFI, pénalisent le financement de la prolifération. Le rapport recommande la généralisation du traitement pénal, et propose d'analyser les différentes approches de la pénalisation en vigueur afin de déterminer leur impact réel sur la coopération internationale en la matière.

prolifération plus traditionnelles sont effectivement en place, c'est-à-dire principalement les contrôles des exportations. Les rapports du comité 1540 indiquent qu'aujourd'hui encore, moins de 100 Etats appliquent de tels contrôles. Enfin, les experts du GAFI ne sont pas en mesure de fournir « une évaluation rigoureuse » du rapport coût/efficacité des mesures de contre-prolifération financière qu'ils considèrent pour recommandation. Ce critère sera déterminant pour leur adoption par les gouvernements et leur respect par les institutions financières.

Combattre le financement de la prolifération, 29/04/2010 : http://www.fatf-gafi.org/dataoecd/32/40/45049911.pdf

Rapport du GAFI sur le financement de la prolifération, 18/06/2008 : http://www.fatf-gafi.org/dataoecd/14/21/41146580.pdf

UNION EUROPEENNE

Rapport semestriel sur la mise en œuvre de la Stratégie de l'UE contre la prolifération

Le 14e rapport semestriel sur la mise en œuvre de la Stratégie de l'UE contre la prolifération des ADM a été publié le 16 décembre 2010 par le Secrétariat général du Conseil,



Le bâtiment du Conseil de l'UE. Crédit photo : www.eu2008.fr

occasion de tenter un bilan du plan d'action adopté en décembre 2008 à l'issue de la présidence française de l'Union. L'on se souvient que les « *new lines of action* » devaient être mises en œuvre pour décembre 2010, ce qui semblait en réalité presque impossible au vu de l'ambition du programme adopté il y a deux ans (voir *ONP N°34*). Le 14e rapport semestriel en prend acte, en prévoyant deux années supplémentaires de mise en œuvre (échéance portée à fin 2012).

Au titre de la connaissance et de l'anticipation, premier volet, le SIT-CEN est confirmé dans son rôle d'analyste-pays et le rapport rappelle la mise en œuvre d'un réseau de *think tanks* européens fédérés au sein d'un Consortium en cours de mise en place (voir ci-contre).

En matière de prévention, il est un peu délicat de mesurer les progrès réalisés à ce jour pour combattre les transferts intangibles de connaissance et de savoir-faire. Si la vigilance consulaire devrait bénéficier à la mi-2011 de la mise en service du Visa Information System (VIS), la protection des personnels, l'adoption de codes de conduite professionnels dans les secteurs chimiques et biologiques ainsi que la prise de conscience des risques liés à la prolifération par les cercles universitaires et de recherche semblent avoir encore peu progressé, notamment si l'on en juge par la volonté de la Commission de « considérer de proposer » un modèle de code de conduite dans le cadre du plan d'action NRBC adopté par le Conseil en novembre 2009. S'agissant en revanche de prévention des transferts tangibles, le renforcement des procédures nationales de contrôle aux exportations de biens à double usage est effectivement en cours. C'est en particulier le cas en matière d'échanges d'informations entre services compétents des Etats membres, via plusieurs initiatives et programmes de la Commission, qui participe également aux travaux du GAFI sur la lutte contre le financement de la prolifération (lire article en page 2).

Au volet des interdictions et interceptions des flux de prolifération, le rapport se félicite de la ratification du protocole de 2005 à la Convention SUA (au titre duquel le transport maritime de substances pouvant participer à la confection d'une ADM entre dans le champ d'application de la Convention) par l'Espagne, l'Estonie, la Lettonie, l'Autriche et la Bulgarie. L'UE continue de soutenir l'Initiative de sécurité contre la prolifération (PSI) sans toutefois être dotée d'un statut particulier au sein du mécanisme. De même, le rapport ne peut encore que constater le manque d'harmonisation des sanctions pénales contre les actes de prolifération entre les Etats de l'Union.

La promotion d'une culture de sécurité dans les domaines NRBC est également un attendu des « new lines of action ». Sur ce chapitre, des sessions de formation et d'entrainement sont organisées pour les Etats sous l'égide du Joint Research Center (JRC), rejoint par les États-Unis dans le cadre de programmes de détection des trafics illicites de matières radioactives, l'un des principaux champs de la sécurité promus outre-Atlantique depuis la mise en place de l'administration Obama.

Dans le détail, l'on se rapportera de manière très utile à l'ensemble des programmes en cours menés dans le cadre de la Stratégie, annexés à ce 14e rapport de mise en œuvre. Leur quantité illustre l'ampleur de l'ambition du plan d'action de 2008, mais aussi la difficulté qu'il y a à en mesurer l'efficacité globale.

http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/10/st17/st17080.en10.pdf

L'UE confirme son soutien à l'objectif d'une ZEADM au Moyen-Orient

Adoptée le 13 décembre 2010, la décision du Conseil 2010/799/CFSP « in support of a process of confidence-building leading to the establishment of a zone free of weapons of mass destruction and their means of delivery in the Middle East (...) » confie au Consortium de l'UE sur la non-prolifération, créé l'été dernier (voir ONP N°52), l'organisation d'un séminaire qui devra se tenir dans le courant de l'année 2011 et s'inscrit à la suite d'un premier séminaire qui s'était tenu également sous l'égide de l'UE à Paris en juin 2008, sur la « sécurité au Moyen-Orient, la non-prolifération des ADM et le désarmement ».

La dernière Conférence d'examen du TNP (New York, mai 2010) avait insisté sur l'importance d'un processus conduisant à la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. La pièce maîtresse de ce processus est l'organisation, en 2012, d'une conférence réunissant l'ensemble des Etats de la région. Plusieurs mesures pratiques participant à ce processus sont également identifiées, parmi lesquelles l'offre de l'UE d'organiser un nouveau séminaire de suivi.

Par cette décision, le Conseil confirme son attachement à voir la communauté européenne de la recherche très impliquée dans le traitement des questions de prolifération, en utilisant un réseau en cours de formation, Consortium de l'UE sur la nonprolifération, pour nourrir le débat et, en l'occurrence, faire émerger des solutions adaptées au contexte stratégique moyenoriental. Ce contexte a considérablement évolué depuis 1995 : seconde guerre d'Irak, abandon du programme ADM libyen, crise nucléaire iranienne, accélération de la prolifération balistique, regain d'intérêt pour l'énergie nucléaire civile et blocage persistant du protocole additionnel de l'AIEA en sont les éléments les plus saillants, alors que le processus d'universalisation des grands traités multilatéraux d'arms control reste suspendu à un lien complexe entre capacités et programmes nucléaires, chimiques, biologiques et balistiques supposés ou avérés dans la région.

En organisant un séminaire de travail sous le pilotage de centres de recherche, l'UE confirme également une approche réaliste et de long terme, qui vise à mieux identifier les conditions de sécurité susceptibles de conduire « dans le futur » à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, qui soit effectivement vérifiable.

ENJEUX PAYS: NUCLEAIRE



Signature du traité New START. Crédit photo : ambassade des Etats-Unis à Moscou

LA RATIFICATION DU TRAITÉ NEW START

Le Traité New START signé entre les Etats-Unis et la Russie le 8 avril 2010 a été ratifié par le Sénat des Etats-Unis par 71 voix contre 26 mercredi 22 décembre 2010. Les 56 sénateurs démocrates, 2 sénateurs indépendants et 13 sénateurs républicains ont permis cette ratification. Ce résultat était présenté comme très hasardeux après le résultat des élections législatives de mi-mandat le 2 novembre dernier et dans le cadre de la *lameduck session*. Dans la foulée, la chambre basse du Parlement russe, la Douma, a adopté vendredi 24 décembre le traité en première lecture, par 350 voix contre 58. Le texte a été

adopté en deuxième lecture vendredi 14 janvier. Sa ratification est attendue à la fin de ce mois ou au début du mois de février.

Succès de dernière minute

Le vote du Sénat américain a été généralement salué par les observateurs. En termes de réduction des armements, la portée du Traité n'est certes pas considérable mais à l'évidence, l'entrée en vigueur du nouveau Traité START sera une bonne nouvelle en cela qu'elle permettra de restaurer un régime de vérification interrompu depuis plus d'un an (les

inspections sur site pourraient reprendre deux mois après) et parce que formellement au moins, le processus d'arms control bilatéral pourra reprendre. Cet élément n'est pas à négliger dans la perspective de la prochaine Conférence d'examen du TNP en 2015, au titre du respect de l'article 6 du Traité.

C'est également un succès pour le Président lui-même, qui gagne 4 voix de plus que les 67 voix requises, et ce après le revers électoral subi en novembre.

Quelle suite?

Cela étant, la difficulté avec laquelle le vote du Sénat a été acquis doit être retenue autant que celle qui avait accompagné la signature du Traité entre les deux pays en avril dernier. Rappelons-nous que la ratification américaine a été acquise au prix d'un engagement financier considérable de la Maison Blanche en faveur de la modernisation et du maintien de l'arsenal nucléaire américain au cours des dix prochaines années (85 milliards de dollars, voir $ONP\ N^\circ 55$).

Par ailleurs, si l'on se réfère à la dernière *Nuclear Posture Review* (NRP 2010) comme aux conclusions du sommet de l'OTAN à Lisbonne, les programmes de défense antimissile ne sont pas amenés à ralentir ni l'option d'utiliser des bombardiers lourds et des systèmes balistiques longue portée dans des rôles conventionnels prête à être abandonnée. Or, ces postures sont encore autant de points de friction entre les Etats-Unis et la Russie.

Enfin, armes nucléaires non stratégiques et armes nucléaires non déployées devraient figurer, selon les termes de la NPR, au menu des prochaines discussions bilatérales. Là encore, les pays membres de l'OTAN n'envisagent pas de futures réductions de l'arsenal non stratégique entreposé sur le territoire européen sans, pour le moins, une plus grande transparence du côté russe quant à son propre arsenal, réputé être approximativement dix fois plus conséquent en volume, et sans doute deux fois plus important si l'on compte la totalité de l'arsenal américain non stratégique. Les alliés entendent donc à la fois tenir compte de cette disparité et s'assurer de l'éloignement des armes russes des frontières des pays membres de l'Alliance. Quant à de pos-

L'accord de coopération nucléaire américano-russe est entré en vigueur

Signé le 6 mai 2008 et demeuré en suspens dans le contexte du refroidissement des relations bilatérales après août 2008, « l'accord 1.2.3. » de coopération nucléaire civile entre les Etats-Unis et la Russie est entré en vigueur mardi 11 janvier 2011 à Moscou, poussé par l'administration Obama (l'accord avait été soumis au Congrès par le Président pour approbation au mois de mai dernier). La concomitance de l'événement avec la ratification in extremis du Traité New START par le Sénat américain à la veille de Noël est à l'évidence un signe de la relance des relations entre les deux pays, même si le Président russe a tenu à souligner le caractère « non politisé » de l'accord.

La Russie devrait désormais accroître ses ventes de combustible aux Etats-Unis qui ne produisent qu'1/5e de leurs besoins, offrir un stockage permanent du combustible usagé américain ainsi que le retraiter, établir des partenariats avec les firmes américaines, telles que GE et Westinghouse. Les deux pays devraient également mener des efforts conjoints en matière de conversion des réacteurs de recherche HEU en LEU, et dans le développement de futurs réacteurs de puissance.

sibles réductions des armes non déployées, il s'agirait d'une disposition inédite dans un traité d'arms control bilatéral et il serait tout à fait prématuré de se prononcer sur de prochaines dispositions conventionnelles bilatérales à ce sujet. En tout état de cause, l'on voit mal de nouvelles négociations reprendre en bonne et due forme dans ces termes entre les deux pays avant les échéances présidentielles russes et américaines de 2012. Pour le reste, envisager l'implication des autres puissances nucléaires dans la prochaine étape du dialogue stratégique américano-russe est un vœu aujour-d'hui dénué de réalisme alors que paradoxalement, la Chine est déjà un fort déterminant de la posture stratégique russe.

Quel bilan?

S'agissant de l'agenda dressé par le Président américain à Prague en avril 2009, il n'y a sans doute plus rien à attendre de substantiel avant la fin de mandat. Il est très probable que le vote du Sénat en décembre a été remporté au prix d'une nouvelle renonciation à ratifier le TICE. L'on ne voit pas le signe d'une quelconque progression de l'effort diplomatique visant à convaincre le Pakistan d'accepter le lancement de négociations sur un traité *cut-off* à la Conférence

ENJEUX PAYS: BIOLOGIQUE, CHIMIQUE, VECTEURS

Balistique : les nouveaux missiles nord-coréens

La parade militaire tenue à Pyongyang le 10 octobre 2010 a été l'occasion de confirmer l'existence de « nouveaux » missiles dans l'arsenal nord-coréen. Le régime y a en effet exhibé huit missiles Musadan, confirmant des suppositions déjà anciennes, mais peu étayées, sur la dotation de ces armes dans les forces nord-coréennes.

Il a longtemps été supposé que le Musadan (désigné également comme BM-25 et, au début des années 2000, comme No-Dong-B) était un en fait un SLBM R-27 (SS-N-6) soviétique, acquis dans les années 1990 et adapté au lancement terrestre. Si la similitude entre les deux missiles est patente, le Musadan est toutefois sensiblement plus long (12 mètres contre 9,6 mètres), ce qui pourrait laisser supposer une portée un peu plus grande (de l'ordre de 10 % selon certains experts, le R-27 ayant une portée de 2 400 km à 3 200 km selon les versions). Selon la presse japonaise, une douzaine de ces armes seraient actuellement déployées, mais leur statut opérationnel demeure inconnu. Il est d'ailleurs difficile d'évaluer ce dernier. En dépit de la fiabilité attestée du R-27, les modifications apportées sur le Musadan - allongement et modification des équilibres des masses - et l'absence d'essais répertoriés incitent à penser que l'arme n'est pas encore opérationnelle ou, si elle l'est, qu'elle a été essayée ailleurs. On notera que certains auteurs avaient déjà souligné le faible nombre d'essais relatifs à la mise en place des Hwasong 5 et 6 au cours des années 1980, accréditant l'idée d'un transfert technologique et industriel complet du SS-1 soviétique vers la Corée du Nord. Un tel modèle proliférant ne semble pas reproductible pour le Musadan. Si l'on soupçonne le bureau d'étude Makayev d'être à la source du transfert, il n'existe aucune trace de l'existence de lignes d'assemblage d'un R-27 modifié en Russie. L'hypothèse d'un Musadan opérationnel implique donc presque nécessairement l'existence d'un lien proliférant fort avec un pays tiers. De même, on peut s'interroger sur la provenance du véhicule lanceur érecteur (apparemment un MAZ 547A, utilisé pour le lancement du SS-20 et du SS-16) qui pourrait avoir été acquis en Biélorussie. On notera que des véhicules du même type auraient été identifiés au Pakistan associés à des Haft-3, sans qu'il soit possible d'en tirer de conclusions objectives.

Le défilé militaire a également été l'occasion d'apercevoir des No-Dong dotés d'une nouvelle tête triconique, analogue à celle dont sont équipés les Shahab-3 iraniens. Cette analogie invite bien entendu à s'interroger sur les coopérations entre les deux États dans la conception des têtes de missiles et plus généralement sur les filières technologiques issues du R-27. L'intégration de celles-ci semble en effet déjà effective sur le Safir-2 iranien (hypothèse de l'accouplement de moteurs verniers du R-27 pour propulser le second étage) et pourrait être en développement sur des domaines essentiels tels que les propulsions et les systèmes de guidage. L'acquisition et la maîtrise par l'Iran des technologies de propulsion liées aux propergols liquides stockables de type UDMH/HNO3, telles qu'employées sur le R-27, lui permettrait de mettre au point des vecteurs plus puissants, plus mobiles et de plus grande portée. Soulignons également que le défilé du 10 octobre a permis de constater l'existence de véhicules érecteurs lanceurs MAZ pour les No-Dong (apparemment une modification du MAZ 543 utilisé pour les Scud). Cette évolution est loin d'être anecdotique, en particulier si ce savoir-faire est transmis à l'Iran, qui, dans ce domaine, semble accuser un certain retard.

Les systèmes antimissiles après le sommet de l'OTAN à Lisbonne

Très attendus sur la question des antimissiles, le sommet de Lisbonne et la publication du nouveau concept stratégique de l'OTAN sont venus officialiser des principes progressivement acquis et assimilés par les différents membres européens de l'Alliance, notamment la mise en œuvre d'une défense anti-



missile du territoire et des populations pouvant les protéger de la prolifération balistique. En termes conceptuels, il s'agit d'une avancée fondamentale. Reste à savoir comment les Alliés entendent la concrétiser. En effet, si la pertinence du développement de systèmes antimissiles n'est plus remise en cause, celle de leur financement est plus discutée. Anders Fogh Rasmussen a fortement contribué à organiser le consensus autour de l'idée qu'une défense antimissile pouvait être acquise à bas prix, soit 200 millions d'euros pour l'architecture C2 (essentiellement cinq centres de commandement aériens dits ACCS) et 800 millions, déjà engagés, pour la constitution de la composante de théâtre (ALTBMD). Or, outre le fait que les estimations optimistes du secrétaire général sont contestées, nombre d'États considèrent que leur participation à l'ALTBMD est en soit suffisante et ne sont pas enthousiastes à l'idée de financer les 5 ACCS prévus. Par ailleurs, l'évolution de l'ALTBMD vers la défense des territoires et des populations exigera l'acquisition d'autres catégories de missiles, alors même que l'ALTBMD demeure plus un concept qu'une réalité, faute de budgets.

Anders Fogh Rasmussen est également l'un des artisans du rapprochement avec la Russie sur la défense antimissile de théâtre, le Conseil OTAN-Russie s'étant accordé sur la relance des coopérations dans ce domaine ainsi que sur la mise en œuvre d'une évaluation commune de la menace. Les termes de cette relance sont pourtant en définition, autant au niveau des systèmes pouvant être intégrés que sur la nature de cette intégration, la Russie hésitant entre une approche sectorielle, dont elle maîtriserait une partie, et une approche unifiée, qui, en termes purement techniques, risque d'être pour le moins complexe. Par ailleurs, la capacité d'inertie de la Russie risque de rendre le processus théorique, pour dire le moins.

De fait, ce nouveau chapitre de la défense antimissile marque avant tout une victoire de l'approche américaine, fondée sur une mise en place rapide de systèmes et sur la promotion agressive de ses intérêts industriels. L'Europe s'est en effet engagée à mettre en place une architecture de défense qu'elle ne domine que très mal technologiquement et pour laquelle ses entreprises sont peu financées. Les risques industriels sont donc ici bien plus tangibles que le risque proliférant.

CRISES & TRAFICS, MISCELLANEES

Un proliférant nucléaire discret : le cas syrien

L'approche syrienne des crises de prolifération est-elle destinée à devenir un modèle ? La question peut être sérieusement posée au regard de la résistance dont fait preuve Damas face à la Communauté internationale et à l'AIEA. L'Agence, dans son dernier rapport (GOV/2010/63, 23 nov. 2010, voir lien), rappelle en effet que les autorités syriennes, dans les réponses qu'elles apportent aux demandes de l'AIEA, font preuve d'une incohérence telle que les suspicions sur l'existence d'un



Damas (crédit Upyernoz)

programme proliférant s'accroissent irrépressiblement. La destruction du site de DairAlzour a en effet motivé une plus grande vigilance de la part de l'AIEA et, au-delà des traces d'uranium anthropogénique découvertes lors de l'unique inspection réalisée sur le site, ce sont désormais les résultats des inspections réalisées sur les cellules chaudes du *Miniature Neutron Source Reactor* (MNSR - réacteur de recherche d'origine chinoise de 30 Kw, dérivé du modèle canadien SLOWPOKE), situé à Dayr Al Hajar (Damas), qui alimentent les soupçons. Des traces d'uranium anthropogénique y avaient également été retrouvées et les explications de la Syrie, selon lesquelles celles-ci provenaient d'activités non rapportées du réacteur sur la préparation de nitrate d'uranyle, avaient conduit l'AIEA à s'y intéresser de plus près. Un inventaire du stock physique réalisé en mars 2010 avait permis de détecter de faibles quantités de nitrate d'uranyle (utilisé dans la fabrication de l'UF4 et de l'UF6) non déclarées alors que l'examen des publications scientifiques syriennes atteste de la poursuite d'expériences sur la conversion de l'uranium, expériences non conformes avec les capacités déclarées du pays. L'utilisation finale des grandes quantités de baryte observées (la baryte étant entre autre utilisée dans la construction des bétons à usage de l'industrie nucléaire) ainsi que la présence de matières nucléaires non déclarées au sein du département de gestion des déchets de la Commission à l'énergie atomique syrienne et à l'usine pilote de purification d'acide phosphorique de Homs restent également sans réponse.

Si l'on peut observer que les demandes de clarification de l'AIEA sont loin d'être sans effets, puisqu'elle contraignent la Syrie à justifier ses programmes (notamment des expériences de conversion de l'uranium et d'irradiation au MNSR) et permettent de mieux en percevoir la portée, les moyens de l'Agence rencontrent comme à l'accoutumé des limites physiques. La Syrie refuse toute inspection supplémentaire sur DairAlzour et à l'usine pilote de Homs, sans justifications crédibles. En octobre 2010, les États-Unis avaient implicitement laissé entendre que cette obstination pourrait conduire à la mise en place d'une inspection spéciale, initiative qui a peut-être incité Damas à se montrer (marginalement) plus coopérative dans l'échange de renseignements avec l'AIEA mais qui n'a en rien altéré sa position de principe sur les inspections, pas plus que les allégations parues dans la presse sur l'existence de trois sites supplémentaires susceptibles d'êtres liés à des activités nucléaires. Faut-il donc s'attendre à ce qu'à l'image de l'Iran, la Syrie s'engage dans un processus de négociation avec l'AIEA visant à ne céder que sur les détails mais jamais sur le fond ? Si tel devait être le cas, la question des modalités d'une inspection spéciale se posera avec acuité. La perspective de la voir se concrétiser est cependant hypothétique, notamment si Damas continue à adopter un profil peu conflictuel. La communauté internationale, déjà divisée sur la gestion des crises iranienne et nord-coréenne, risque fort de délaisser ce cas. Le bombardement israélien, s'il a permis de limiter l'ampleur potentielle de la crise de prolifération syrienne, a également contribué, en détruisant l'objet du délit, à la marginaliser. Dans ce contexte, les limites des capacités d'action de l'AIEA dans la mise en œuvre ordinaire de ses activités de non prolifération sont, une fois de plus, mises en exergue. Dans ce sens, l'attaque israélienne a certainement été dommageable, privant l'Agence comme la communauté internationale d'une justification malheureusement nécessaire pour dépasser ces limites.

http://isis-online.org/uploads/isis-reports/documents/Syria report-nov23.pdf

Réseaux proliférants : le cas Leonardo Mascheroni

Ouvertement condamné par les États-Unis pour ses rapprochements avec la Russie et l'Iran, le Venezuela est désormais suspecté de rechercher une capacité nucléaire militaire. L'arrestation aux États-Unis de Leonardo Mascheroni, ancien chercheur à Los Alamos , accusé d'avoir voulu tenter de transférer des technologies nucléaires militaires au Venezuela, illustre cependant plus les multiples facettes de la prolifération plutôt qu'une tentative d'espionnage délibérée de la part de Caracas, aucune preuve n'ayant été établie d'une implication d'agents vénézueliens dans cette affaire. Elle n'en demeure pas moins intéressante dans son mécanisme, car elle tend à illustrer la nature quasi spontanée de certaines initiatives proliférantes ainsi que leurs conséquences potentiellement désastreuses.

Scientifique travaillant au développement des armes nucléaires et à la fusion par laser au Laboratoire de Los Alamos, Leonardo Mascheroni avait été licencié en 1988 après avoir été identifié comme risque de sécurité. En 2008, alors âgé de 75 ans, il entre en contact avec ce qu'il suppose être un représentant du Venezuela (de fait un agent du FBI) et lui offre de lui fournir des informations permettant au Venezuela de se doter de l'arme nucléaire dans les 10 ans. Il propose également de réaliser, sous la structure d'un réacteur civil, un petit réacteur qui permettrait de produire de la matière fissile de qualité militaire. L'intérêt de cette affaire, où le suspect a semblé faire preuve d'un certain amateurisme, réside avant tout dans la démonstration de la logique l'ayant conduit à tenter de contacter des agents étrangers, à savoir une certaine fascination pour Hugo Chavez, un ressentiment apparent contre les États-Unis et des perspectives géopolitiques pour le moins grandiloquentes, associées il est vrai à un appât du gain bien ancré (la première livraison de documents aurait dû lui rapporter plus de 700 000 dollars).

On peut également souligner que L. Mascheroni semblait disposer d'un accès surprenant à des documents classés secrets en rapport avec son ancien travail à Los Alamos, même si, en l'absence de jugement définitif, leur nature demeure très imprécise. Cette exemple démontre cependant toute l'importance des programmes de non-prolifération fondés sur l'encadrement des personnels scientifiques et également sur la nécessité de les maintenir dans le temps. L. Mascheroni a mis 30 ans à trahir.

RECHERCHE: PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

Andreas Persbo, « The role of NGOs in the verifications of international agreements », *Disarmament Forum*, Three, 2010

Andreas Persbo, directeur exécutif du Verification Research, Training and Information Center (VERTIC) fait le point dans cet article sur le rôle des ONG dans la vérification des accords internationaux. A l'heure où la confiance accordée aux ONG va croissante, pour atteindre, dans certaines parties d'Asie du Sud, la parité avec les gouvernements, leur accorder une part plus grande dans les processus de vérification semble être une piste valide.

La vérification du respect des obligations internationales d'un Etat est un exercice complexe qui requiert non seulement des compétences particulières, mais des circonstances favorables. Tout organisme chargé de la vérification ne peut pas faire l'économie d'une relation de confiance avec l'Etat qu'il examine. De même, une objectivité totale est indispensable de façon à ce que l'Etat dont l'activité a été vérifiée puisse avoir confiance dans les résultats proposés par l'organisme. Les ONG les plus importantes entretiennent, le plus souvent, de bons rapports avec les Etats. Cela étant, certains contextes peuvent être moins propices au travail de vérification, du fait, par exemple, de conditions de sécurité insuffisantes.

Un processus de vérification exemplaire implique nécessairement des compétences précises et des moyens conséquents. Ces deux éléments sont intrinsèquement liés: pour des raisons budgétaires, certaines ONG sont bien souvent contraintes de sous-traiter une partie du travail de surveillance et de collecte de données à des opérateurs locaux, donc le niveau de compétence n'est pas forcément adéquat. Ainsi, un certain nombre d'ONG, interrogées par VERTIC, ont indiqué ne pas avoir une confiance totale dans les résultats d'évaluations conduites par des ONG. Et seule une minorité d'entre elles estimaient avoir, en propre, la capacité de conduire de manière autonome ce genre de processus.

Cela étant, A. Persbo reconnaît un certain nombre d'avantages aux ONG dans leur rôle d'organisme de vérification. Si elles souffrent de budgets insuffisants, elles font un usage généralement très efficace de leurs ressources. De même, les nouvelles technologies, dont elles développent souvent les usages de manière innovante, offrent des possibilités accrues pour les activités de surveillance et vérification. Enfin, de manière générale, les organisations intergouvernementales semblent de plus en plus enclines à considérer favorablement le rôle des ONG, et certaines ont développé des approches afin que celles-ci puissent participer à leurs travaux relativement en amont. De même, la France a par exemple souhaité que des ONG, dont VERTIC, participent en 2009 à une visite des installations de production de matières fissiles destinées à la fabrication d'ogives nucléaires de Marcoule et Pierrelatte, en cours de démantèlement.

Bruno Tertrais, « A Nuclear Iran and NATO », Survival, vol. 52 no.6, Dec. 2010 – Jan. 2011

Bruno Tertrais, Maître de Recherche à la FRS, brosse ici un panorama des principaux risques et enjeux qu'engendrerait pour l'OTAN l'obtention par l'Iran d'une arme nucléaire. Il retient un scénario selon lequel l'Iran serait considéré comme possédant des armes nucléaires utilisables, sans néanmoins en avoir fait la démonstration.

Un chantage nucléaire iranien serait contré principalement par la dissuasion nucléaire de l'OTAN, reposant sur l'arsenal stratégique américain, sur ceux de la France et du Royaume-Uni, de même que sur les quelque 200 armes nucléaires tactiques américaines déployées en Europe. Un Iran nucléaire ne manguerait pas d'avoir une incidence sur le débat autour du retrait de ces armes, et notamment sur la question de leur modernisation à l'horizon 2020, et conduirait possiblement à les redéployer depuis la Belgique et l'Allemagne afin de renforcer les arsenaux existants en Italie et en Turquie. Par ailleurs, le développement d'une défense antimissile au sein de l'OTAN se justifie essentiellement par la menace nucléaire iranienne. La politique déclaratoire de l'Iran et l'étendue de ses capacités balistiques sont deux facteurs qui ne manqueront donc pas d'avoir une influence considérable sur ces programmes. L'Alliance se trouvera alors face à la question du juste équilibre entre dissuasion nucléaire et défense antimissile.

Les inquiétudes suscitées parmi les pays arabes par une bombe iranienne pourraient conduire à une redéfinition du rôle de l'OTAN au Moyen-Orient et à des évolutions significatives de ses rapports avec les pays de la région. Si les grands Etats arabes, Egypte et Arabie Saoudite en tête, seraient probablement amenés à développer des solutions indépendantes de l'Occident pour renforcer leur défense, les émirats du Golfe pourraient, eux, être intéressés par un approfondissement de leurs relations avec l'Alliance. Bahreïn et le Qatar notamment seraient demandeurs d'une garantie de sécurité de l'OTAN. La crédibilité de ces garanties serait un élément fondamental. Certains Etats pourraient, le cas échéant, préférer s'aligner sur la nouvelle puissance régionale dominante si les engagements occidentaux ne semblent pas suffisamment solides. A ce titre, l'évolution des opérations en Afghanistan ne manquera pas de jouer un rôle de premier ordre.

La Turquie, de son côté, se retrouverait face à des choix stratégiques. Ankara, dans la poursuite de sa politique dite de bon voisinage, pourrait être tenté d'approfondir ses liens avec un Iran renforcé, et de s'éloigner de l'orbe occidental, ce qui ne manquerait pas d'avoir des conséquences négatives sur la présence de troupes et d'armes nucléaires américaines en Turquie. Au contraire, l'inquiétude vis-à-vis de l'Iran pourrait conduire à un renforcement de la défense turque, soit à travers un affermissement du lien avec l'OTAN, soit par la poursuite d'un programme nucléaire militaire indépendant. L'attitude de l'OTAN, mais aussi de l'Union Européenne, ne manquerait pas d'avoir une influence considérable sur ces choix.

Enfin, l'accroissement de la menace iranienne pourrait avoir des conséquences favorables sur les relations entre l'OTAN et la Russie. Le besoin d'une coopération sur la défense antimissile se ferait ressentir de manière plus aigüe dès lors que l'Iran disposerait de la bombe, et un tel programme ne manquerait pas de rapprocher la Russie de l'alliance atlantique. Cela étant, il reste possible que la Russie choisisse, notamment en raison d'intérêts commerciaux, de maintenir des relations cordiales avec Téhéran.

RECHERCHE: CONFERENCES & SEMINAIRES

Non-prolifération et désarmement : le point sur les « séminaires en ligne »

Connus sous les noms de *webinars*, *webcasts*, ou encore *online seminars*, les séminaires en ligne constituent une ressource de plus en plus utilisée. Ce phénomène touche naturellement le domaine des affaires stratégiques. Aux Etats-Unis l'essentiel des principaux *think tanks* et centres de recherche en déploient un éventail plus ou moins étoffé. Les centres généralistes (Brookings Institute, Woodrow Wilson International Center for Scholars, par exemple) sont généralement les mieux dotés, et proposent régulièrement du contenu intéressant en matière de non-prolifération et de désarmement. L'accès y est le plus souvent ouvert et gratuit. Il est recommandé de consulter régulièrement la rubrique agenda/événements de leur site internet afin de connaître les séminaires à venir.

D'autres organisations, comme *Jane's*, proposent également des séminaires en ligne, généralement de grande qualité. Dans ce cas de figure, ils sont conçus à la manière de briefings détaillés, traitant l'ensemble des problématiques du sujet, et mettant en œuvre une quantité importante de ressources et d'expertise. Ces séminaires sont payants (299 dollars), les clients de certains services de *Jane's* bénéficiant d'un accès gratuit. A nouveau du fait de son caractère généraliste, des sujets très divers sont traités. Les séminaires touchant à la non-prolifération et au désarmement se comptent généralement au nombre de deux à trois par année.

Certaines institutions spécialisées sur ces questions participent également à ce mouvement. C'est le cas par exemple de la Federation of American Scientists, sur le site de laquelle on peut trouver un certain nombre de contenus assimilables à des séminaires en ligne. Ceux-ci restent, cela étant, dans une démarche qui demeure plus proche du multimédia que de celle de séminaires à proprement parler. Le Project On Nuclear Issues (PONI), du Center for Strategic and International Studies (CSIS), utilise, comme le reste du CSIS, cette ressource de manière considérable. Sur le blog du PONI et le programme PONI debates the issue, sont diffusés des conférences et des petits-déjeuners de travail tenus par le PONI, ou encore des entretiens. Le CSIS va plus loin, en proposant des débats, regroupant plusieurs experts d'avis divergents sur des questions d'actualité du désarmement et de la non-prolifération. L'accès à l'ensemble de ces événements est gratuit, et se fait sur inscription pour assister au débat « en direct ». Les vidéos et fichiers audio des événements passés sont archivés et consultables librement. A noter également, les Luncheon Seminars du James Martin Center for Non-proliferation Studies, disponibles sur youtube.

Il faut noter que des organisations n'ayant *a priori* aucun rapport direct avec ces sujets peuvent en traiter, eux aussi, à travers des séminaires en ligne, à l'instar de l'*American Society of International Law*.

Le phénomène est pour l'instant moins développé en Europe. Le *Royal United Services Institute* diffuse sur son site, à la manière du CSIS, un certain nombre de conférences, entretiens et courts briefings sur l'ensemble des questions qu'il traite, y compris la non-prolifération et le désarmement. Cela semble néanmoins constituer une exception, aussi bien parmi les centres de recherche généralistes que spécialisés sur la non-prolifération. Il en va de même pour les autres grands instituts en Europe. Les principaux centres de recherche français semblent, pour l'instant, eux aussi s'en tenir à la publication sur leur site de leurs travaux et des comptes-rendus ou minutes des évènements qu'ils organisent.

- · http://www.wilsoncenter.org/index.cfm?fuseaction=events.welcome
- <u>http://www.janes.com/events/OnlineSeminars/</u>
- http://csis.org/program/pdi-live-debates
- http://www.youtube.com/user/MontereyInstitute
- http://www.rusi.org/research/programmes/ref:P4CE2691147AB1/

AGENDA

CONFERENCES

09/02/2011: Rencontre autour de Avner Cohen (dernier livre paru: *The Worst-Kept Secret: Israel's Bargain with the Bomb*), Georgia Institute of Technology

15-18/02/2011: « Nuclear Deterrence Summit », Arlington, Virginia. Informations:

http://www.deterrencesummit.com/index.htm

28-29/03/2011: 2011 Carnegie International Nuclear Policy Conference, Washington, DC.

EVENEMENTS

17-20/01/2011: rencontre Hu Jintao/Obama, Washington

24/01/2011: début de la session 2011 de la Conférence du désarmement, Genève

07-11/03/2011 : Réunion du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, Vienne

13-15/04/2011: Commission préparatoire à la conférence d'examen de la CIAB

Retrouvez tous les bulletins de l'Observatoire de la Non-Prolifération et l'actualité hebdomadaire de la non-prolifération et du désarmement sur le site Internet du CESIM : www.cesim.fr

OBSERVATOIRE de la NON-PROLIFERATION

Bernard Sitt, directeur; Benjamin Hautecouverture, Chargé de recherche (conception / rédaction); Stéphane Delory, Chargé de recherche (rédaction), Contact : observatoire@cesim.fr